

n° **35**
Novembre 2017



À LA UNE

À LA UNE 1-5

ACTUALITÉS 6-7

AGENDA 8-9

À LIRE/À VOIR 10-11



Cap Numérique : un projet stratégique pour l'État et les entreprises

Avec Cap Numérique, la Direction générale des entreprises vise deux grands objectifs : participer pleinement au renouvellement des méthodes de l'action publique, et aider les entreprises à saisir toutes les opportunités liées à la transformation numérique.

EN CHIFFRES

1370

agents travaillent au sein de la DGE et de ses représentations régionales (Directe). L'ensemble de la structure constitue un bon terrain d'expérimentation et de mise en œuvre d'une démarche concrète de transformation numérique.

500

propositions environ sont issues de la première phase de co-construction de la feuille de route du projet stratégique Cap Numérique de la DGE, à laquelle ont participé une centaine d'agents.

335 000

données et documents publics sont d'ores et déjà accessibles sur le site data.gouv.fr développé et animé par la mission Etalab. La DGE y participe en fournissant des statistiques sur le tourisme.

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

maxsattana-Thinkstock



Pascal Faure
*Directeur général
 des entreprises*

« Il nous faut penser ensemble et mettre en œuvre les nouveaux modèles qui seront opérants dans le monde de demain. »

Le projet stratégique Cap Numérique va orienter l'action de la DGE pendant les trois prochaines années. Il prend ainsi le relais de Cap Compétitivité qui a placé l'entreprise au cœur de la politique et de l'action de l'État sur la période 2014-2017. Cap Numérique va poursuivre la réalisation de cette ambition en exploitant pour les entreprises françaises tout le potentiel de développement, de transformation et d'innovation lié à l'économie numérique et au partage des données. Les outils de l'économie numérique génèrent en effet aujourd'hui de nouveaux modes de production et de nouveaux usages qui changent la nature même des activités, comme le montrent l'émergence rapide de plateformes de services de toute nature, la robotisation croissante de l'industrie et la spectaculaire montée en puissance de l'intelligence artificielle, grande utilisatrice de Big Data. Une nouvelle révolution industrielle et sociétale est bel et bien engagée. L'État, et en son sein la DGE qui se veut exemplaire, se doit de l'accompagner au service de l'intérêt général : nous devons penser ensemble et mettre en œuvre les nouveaux modèles qui seront efficaces dans le monde de demain.

Une administration de référence en matière de numérique

Ce défi nécessite en premier lieu de renouveler en profondeur l'action publique dans ses méthodes de travail. Avec Cap Numérique, en s'appuyant sur l'ouverture et le partage des données dont disposent ses services – et en respectant bien évidemment le cadre législatif et réglementaire en matière de données –, la DGE se donne l'ambition de devenir une administration de référence. Dans une première phase, des ateliers collaboratifs ont permis de recueillir quelque 500 propositions émanant directement des agents de la direction. Cette large consultation, dans le cadre de la co-construction de la feuille de route du projet Cap Numérique, a donné lieu à un processus d'instruction et de synthèse qui a conduit à définir trois grands axes d'actions : l'accompagnement de la transformation des entreprises, les relations entre la DGE et les entreprises, puis les méthodes de travail internes à la DGE elle-même.

Dématérialiser les process internes

La transformation numérique ne concerne pas seulement des évolutions techniques comme l'usage des données, mais également les modes de travail qui évoluent grâce à la dématérialisation progressive des *process* internes. Cela suppose l'utilisation d'outils tels que les messageries instantanées, les visioconférences, les outils d'écriture partagée et la gestion électronique des documents (GED) afin de permettre à chaque service et à chaque agent un accès simple et rapide à l'ensemble des données ouvertes en interne, toujours dans les limites fixées par la loi. Le programme d'action prévoit aussi très rapidement, par exemple, l'ouverture d'une salle de *co-working* au siège de la DGE.

Favoriser l'émergence d'usages inédits

Grâce à Cap Numérique, la DGE se donne les moyens d'être performante en matière d'*Open data* dans son propre fonctionnement et de jouer le rôle majeur qu'elle ambitionne auprès des entreprises françaises pour qu'elles tirent le maximum de la valorisation des données qu'elle va mettre à leur disposition. Ces données sont un véritable patrimoine public national et constituent un gisement important de valeur et de compétitivité.

L'ouverture des données par l'État aux acteurs économiques, en particulier aux entreprises, doit permettre l'émergence de nouvelles connaissances, de nouveaux usages et de nouvelles applications créatrices de valeur dont on n'a pas encore idée aujourd'hui. Ce qui a déjà été réalisé par exemple avec DATAtourisme dans le cadre de la mission Etalab, c'est-à-dire une ouverture massive de données touristiques dans un format utilisable par le maximum d'utilisateurs, en est une illustration convaincante. La mission de *Chief Data Officer* (CDO) créée au sein de la DGE vise à assurer la coordination et le suivi de la stratégie de la direction sur la valorisation des données produites et collectées (lire l'interview de Romain Delassus, *Chief Data Officer*), tant à l'interne qu'en externe.



Une philosophie d'accès à l'information

Aujourd'hui, le potentiel de valorisation des données reste vaste dans divers secteurs industriels (transports, énergie, santé, agriculture, etc.). Dans le domaine de la production même, l'interconnexion des usines par les plateformes de données industrielles pourrait ouvrir une nouvelle ère dans le domaine manufacturier. La stratégie d'ouverture des données publiques fait partie intégrante de la stratégie de modernisation de l'action publique. Au-delà de chacun des usages spécifiques possibles, la diffusion d'*Open data* garantit le libre accès des données et leur réutilisation par tous, sans restriction. C'est un mouvement de fond, une philosophie d'accès à l'information et une pratique de publication de données librement exploitables. L'*Open data* permet à tous les citoyens de trouver des informations, aux chercheurs d'enrichir leurs études, aux journalistes de disposer d'une source fiable... Les *start-ups* peuvent réaliser leurs études de marché ou développer des applications à partir de ces données. L'*Open data* est la première marche vers "l'État plateforme" : il s'agit de travailler avec les citoyens et de leur fournir les ressources qui leur permettent d'innover, d'inventer de nouveaux services, et de profiter de cette dynamique pour faire entrer l'ensemble des administrations dans des démarches d'innovation ouverte.

La DGE veut ainsi favoriser la maîtrise des technologies numériques et ouvrir la voie pour leur introduction dans le quotidien des entreprises par exemple avec les objets connectés, l'intelligence artificielle, le *Big Data*, la simulation numérique, le calcul haute performance, le *cloud computing*, ou encore la réalité augmentée.

Pour en savoir plus :

- Sur le projet stratégique Cap Numérique :
<https://www.entreprises.gouv.fr>
- Sur la DGE et l'*Open Data* :
<https://www.entreprises.gouv.fr>
- Sur la plateforme ouverte des données publiques françaises :
<https://www.data.gouv.fr>
- Sur la mission Etalab :
<http://www.etalab.gouv.fr/>

▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **Le projet stratégique Cap Numérique oriente l'action de la DGE sur 2017-2020. Il vise à transformer les méthodes de travail au sein de la direction et à diffuser dans l'économie les potentialités offertes par la transition numérique.**
- **La mission de *Chief Data Officer (CDO)* a été créée afin d'assurer le suivi d'ensemble de la DGE sur la valorisation des données produites et collectées.**
- **Après la définition de 3 axes d'action (interne, externe et interface), les premières actions lancées en 2017 ont consisté à poser au sein de la DGE les bases d'un travail collaboratif pour la mise en œuvre concrète des ambitions tracées.**



Romain Delassus,
DGE,
Chief Data Officer

« Nous allons avancer en mode agile en nous appuyant sur l'expérimentation, l'esprit d'initiative et des méthodologies d'Open data déjà éprouvées. »

Conseiller au cabinet du directeur général de la DGE, Romain Delassus a été récemment nommé préfigurateur de la fonction de *Chief Data Officer* (CDO) au sein de la direction. L'objectif est d'établir une feuille de route partagée permettant la mise en actions du projet d'ouverture des données défini dans le cadre de Cap Numérique.

En quoi consiste le rôle de *Chief Data Officer* ?

Le CDO est la personne chargée d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de la DGE sur l'ouverture et la valorisation des données produites et collectées par la direction. C'est l'une des actions phares proposées dans le cadre du projet Cap Numérique. En interne, il s'agit de recenser les données dont nous disposons, de qualifier leur utilisation possible et de piloter leur partage entre les différents services, en cohérence avec les potentialités identifiées et les méthodes de travail que nous voulons mettre en place. Et à l'externe, il s'agit d'organiser la mise à disposition des données en veillant à la qualité du processus et au respect du cadre légal. Nous le ferons en interrogeant les utilisateurs potentiels sur leurs besoins, sur la nature et le format des données à diffuser.

Quelles sont les données concernées ?

Une partie du travail va justement consister à le déterminer. Nous allons partir des usages déjà identifiés et avancer en mode agile, en initiant des boucles de rétroaction basées sur l'expression des besoins définis par les utilisateurs eux-mêmes, à l'interne comme à l'externe. Mais la valeur des données réside d'abord dans leur croisement. Nous devons donc aussi travailler sur leur interopérabilité, soit en les normalisant à l'aide d'interfaces propres à tel ou tel utilisateur, soit en standardisant leur format.

Comment ces données vont-elles être identifiées et collectées au sein de la DGE ?

Chaque bureau thématique ou sectoriel au sein de la direction sera consulté sur ses besoins, de manière à encourager l'initiative et ne pas avoir une feuille de route déconnectée des réalités opérationnelles. Nous allons nous appuyer sur les méthodologies qui ont déjà fait leurs preuves, sur le retour d'expérience de projets déjà en cours et qui fonctionnent, comme DATAtourisme, Guichet Entreprises ou encore des projets initiés par certaines Direccte, par exemple le projet "Réso" sur le ciblage des dispositifs d'aides aux entreprises.

Quelles niches économiques peuvent-elles être intéressées par l'ouverture de vos données ?

L'Open data permet à tous les citoyens de trouver des informations, aux chercheurs d'enrichir leurs études, aux *start-ups* de réaliser leurs études de marché ou de développer de nouvelles applications. Les usages possibles sont bien souvent non anticipés et peuvent être quasi infinis dans des domaines aussi variés que la santé, le marketing, le transport, l'industrie... Mais l'Open data répond aussi à une demande de transparence démocratique et de partage d'information sur le travail des pouvoirs publics. La DGE a un rôle majeur à jouer pour aider toutes les entreprises à se saisir des opportunités liées à la transformation numérique. Mais pour être crédible, il faudra aussi être exemplaire.



Yves Verhoeven,

*sous-directeur
relations extérieures
et coordination*

*Agence nationale
de la sécurité
des systèmes
d'information
(ANSSI)*

« La sécurité informatique est l'affaire de tous. Elle est une condition essentielle de la confiance qui doit accompagner la transformation numérique des entreprises. »

L'ANSSI est une agence de l'État rattachée au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) qui assiste le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités dans ce domaine. Yves Verhoeven pilote la définition des politiques nationales et leur promotion à l'international en matière de sécurité numérique.

Quelle est la mission de l'ANSSI ?

Notre action porte d'abord sur les administrations et les opérateurs d'importance vitale (OIV) pour la nation. Au-delà de ces priorités de sécurité nationale, nous nous intéressons à tous les acteurs susceptibles d'être touchés par les questions de sécurité numérique. Nous sommes à ce titre très impliqués dans l'accompagnement de la transformation numérique des entreprises. Dans un contexte de menace croissante, celle-ci doit être synonyme de confiance et donc se faire de manière sécurisée, dans un juste équilibre entre niveau de risque et coût. C'est pourquoi nous invitons les entreprises à faire une analyse de risque pour déterminer quels sont leurs processus et données sensibles et pouvoir décliner les mesures de sécurité adaptées.

Comment accompagnez-vous cette sécurisation ?

Nous portons des missions de sensibilisation, de diffusion des bonnes pratiques et d'assistance aux victimes. Nous avons mis en ligne avec la CPME un [Guide des bonnes pratiques de l'informatique](#) : 12 règles essentielles pour sécuriser vos équipements numériques. Il existe en effet des solutions de prévention assez simples : choisir ses mots de passe avec soin, mettre à jour régulièrement les logiciels, effectuer des sauvegardes régulières... Nous avons aussi lancé un MOOC (cours en ligne) sur la sécurité numérique, baptisé [SecNumacadémie](#). Il est accessible à tous et connaît un grand succès. Nous faisons également de l'accompagnement et de la sensibilisation de proximité, à travers un réseau de délégués en régions qui apportent du conseil au plus près des utilisateurs.

Vous parlez aussi d'assistance aux victimes...

Tout à fait. En partenariat notamment avec le ministère de l'Économie et des Finances et la DGE en particulier, nous avons lancé en octobre au niveau national la plateforme cybermalveillance.gouv.fr. Pilotée par le GIP ACYMA, elle apporte des réponses à toutes les victimes de cybermalveillance, qu'il s'agisse du grand public, de collectivités ou de TPE/PME. Le site les aide à s'orienter via un pré-diagnostic vers des prestataires de proximité et propose des fiches "réflexes" pour mieux se prémunir contre de futures attaques informatiques.

Y a-t-il une articulation entre votre action et le projet Cap Numérique de la DGE ?

Nous n'en sommes pas formellement partie prenante. Nous sommes toutefois impliqués dans de nombreux travaux avec la DGE, notamment sur le programme "Transition Numérique" lancé par le Gouvernement en 2012, en cours de refonte, qui aide les TPE et les PME à s'approprier les nouveaux usages numériques pour améliorer leur compétitivité. Nous avons par exemple établi une qualification des offres de *cloud* propres à garantir aux entreprises un certain niveau de sécurité.



Lancement des consultations relatives au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

Quatre ministres ont lancé, le 23 octobre à Bercy, les consultations sur le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises. À travers une démarche de co-construction, l'ambition de ce plan est de permettre aux entreprises françaises de se développer, d'innover, de se moderniser et de créer des emplois. L'évènement a permis de lancer officiellement les travaux préparatoires et la première phase de consultation. Il a notamment été l'occasion de découvrir les binômes parlementaire/chef d'entreprise qui, durant 7 semaines, vont animer des entretiens et des ateliers concourant à cette première phase. La vidéo de l'évènement peut être visionnée ici :

<https://www.economie.gouv.fr>



Programme Action Publique 2022

Pour mener à bien une transformation ambitieuse de l'action publique, le Premier ministre et le ministre de l'Action et des Comptes publics ont lancé le 13 octobre le programme "Action publique 2022". Il se donne 3 objectifs : améliorer la qualité de service pour les usagers, offrir un environnement de travail modernisé aux agents publics et accompagner la baisse des dépenses publiques, avec un objectif de moins 3 points de PIB d'ici 2022. La démarche repose sur 6 principes clés et se déroulera en deux phases : une phase de diagnostic d'octobre 2017 à mars 2018, suivie d'une phase d'élaboration après les arbitrages du Président de la République, afin de mettre en œuvre des plans de transformation.

<https://www.economie.gouv.fr>



Lancement de la French Tech diversité

Le secrétaire d'État chargé du Numérique a lancé la French Tech diversité le mardi 17 octobre à la Station F (Paris). Ce programme vise à introduire dans l'écosystème des *start-ups* davantage de diversité sociale. Dans le cadre du projet d'inclusion numérique porté par le secrétariat d'État, Mounir Mahjoubi a remis les prix aux lauréats du concours French Tech diversité. Cette première édition expérimentale a récompensé 35 *start-ups* franciliennes qui ont réussi à se développer grâce aux nombreux incubateurs et ambassadeurs partenaires. 60 % d'entre elles ont au moins une femme fondatrice et 49 % sont implantées en Île-de-France en dehors de Paris. Devant le succès de cette expérimentation, ce programme sera déployé nationalement en 2018.

<https://www.numerique.gouv.fr>



Transparence des plateformes numériques

Trois décrets ministériels signés fin septembre 2017 renforcent les obligations de transparence et de loyauté que doivent respecter les plateformes numériques. Ces décrets visant à offrir de meilleures garanties pour les consommateurs sont pris en application de la loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016. Ils sont le fruit d'une large concertation au sein du Conseil national de la consommation (CNC) et avec les représentants des entreprises des secteurs concernés. Au final, les consommateurs pourront accéder à des informations plus claires, objectives et transparentes de la part de ces plateformes qui sont devenues des acteurs déterminants de l'économie française.

<https://www.economie.gouv.fr>



Promotion des objets connectés de la French Tech

En cohérence avec les travaux de la DGE visant à encourager le développement des entreprises fabricantes d'objets connectés, 18 grandes enseignes de la distribution s'impliquent dans l'accompagnement et la valorisation des *start-ups* françaises fabricantes d'objets connectés. Réunies autour d'une charte, elles ont mis en lumière leur engagement en organisant une "Semaine des objets connectés de la French Tech" du 30 octobre au 5 novembre 2017. L'objectif est de promouvoir l'usage des objets connectés auprès des consommateurs français et de faire connaître les produits et savoir-faire des *start-ups* françaises. Celles-ci s'engagent quant à elles à fabriquer et/ou concevoir leurs objets en France.

<https://www.entreprises.gouv.fr>





Les marques nationales soutenues par le Comité interministériel du 10 octobre 2017

Le Comité interministériel du 10 octobre 2017 a soutenu le développement des 3 marques nationales du tourisme (Qualité Tourisme, Tourisme & Handicap et Destination Pour Tous), en tant qu'outils permettant d'améliorer la qualité de l'accueil de la destination France et de renforcer sa compétitivité sur la scène internationale. Le CIT a souligné la pertinence de Qualité Tourisme™ en annonçant la mise en place de partenariats avec des acteurs privés afin de promouvoir la marque. Les deux marques du tourisme accessible ont également été mises à l'honneur : Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, a annoncé son soutien au développement de ces marques nationales en faveur d'un tourisme plus inclusif.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Lancement de l'appel à projets FISAC 2017

Cet appel à projets d'opérations collectives s'adresse aux communes et intercommunalités. Il vise à favoriser la redynamisation des territoires, ruraux et urbains, particulièrement marqués par la dévitalisation commerciale en promouvant une offre de proximité répondant à l'évolution des attentes des consommateurs. Une enveloppe d'un million d'euros est spécifiquement dédiée à des projets innovants visant à intégrer l'aménagement commercial dans une stratégie plus large de développement urbain, à porter des partenariats renforcés entre acteurs publics et privés, et à revitaliser les centres-villes ayant un taux élevé de vacance commerciale. Les projets exemplaires financés dans ce cadre seront diffusés en tant que bonnes pratiques sur les différents supports dédiés à la revitalisation des centres-villes, dont le portail "cœur-de-ville".

<https://www.entreprises.gouv.fr>



17 novembre - 5 décembre

2^e édition de la Quinzaine de la Transmission-Reprise

L'évènement prend de l'ampleur pour cette 2^e édition avec de nouveaux partenaires. Durant ces 15 jours, de nombreux acteurs travaillant sur la transmission-reprise d'entreprises sont mobilisés avec le soutien de la DGE : le Réseau Transmettre & Reprendre, le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA), le Moovjee, Pôle emploi, l'ISM, etc. Des manifestations (conférences, témoignages) seront organisées dans toute la France et seront répertoriées sur le site de l'Agence France Entrepreneur.

<https://www.afecreation.fr>

Partout en France



21 novembre

Les Rendez-vous de Bercy : ruptures technologiques et inégalités

L'objectif de ce "1^{er} Rendez-vous de Bercy" est de s'appuyer sur un travail de réflexion approfondi d'experts pour disposer d'une analyse des conséquences de long terme des actuelles transformations de l'économie. Ces conséquences sont nombreuses dans le quotidien des citoyens, des entreprises et des administrations. C'est vrai pour la nature et les formes du travail, c'est vrai dans les modes de production et l'organisation des processus nécessaires à l'activité économique. C'est vrai également dans les relations entre États. Ces changements seront encore plus profonds dans les prochaines années. C'est le rôle de Bercy de redonner les moyens à l'État d'être stratège et de penser le temps long.

<https://www.economie.gouv.fr>

Paris, Centre Pierre Mendès France



23 novembre

L'entreprise et les jeunes

La conférence « L'entreprise et les jeunes » co-organisée par Croissance plus, 100 000 entrepreneurs et la DGE, s'inscrit dans le cadre du partenariat, signé en juin 2016 entre ces deux associations et qui vise à développer la transmission de l'esprit d'entreprendre. Près de 300 élèves assisteront à une matinée consacrée à l'entrepreneuriat au cours de laquelle des chefs d'entreprise viendront partager leurs expériences et leur amour de leur métier. Cette conférence sera ouverte par le ministre de l'Économie et des Finances, et clôturée par la projection d'une vidéo du ministre de l'Éducation nationale.

<https://www.entreprises.gouv.fr>

Paris, Centre Pierre Mendès France



24 novembre

Les Assises de l'Embarqué

Cette 10^e édition des Assises de l'Embarqué aura pour thème : "Les apports de l'Intelligence Artificielle aux Systèmes Embarqués : vers une révolution ?" Organisé par l'association Embedded France et placé cette année sous le haut patronage du ministre de l'Économie et des Finances, ce rendez-vous est devenu l'évènement incontournable de l'écosystème de l'informatique embarquée. Il s'adresse essentiellement aux entreprises et aux acteurs de la recherche et de l'enseignement. L'intelligence artificielle (IA) sera au cœur des échanges des trois tables rondes prévues.

<https://www.entreprises.gouv.fr>

Paris, Centre Pierre Mendès France



28 novembre

Le tourisme fluvial : enjeux et perspectives d'un marché en croissance

La DGE organise, en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), un séminaire national de valorisation de la filière française du tourisme fluvial. Réunissant les acteurs du secteur, professionnels et élus, cette journée aura pour objectifs d'échanger autour des actions à mettre en œuvre pour enrichir l'offre française et mieux la faire connaître au plan international. Sera présentée à cette occasion l'étude comparative internationale menée par le CGET et la DGE sur une dizaine de destinations fluviales à travers le monde.

Paris, Salons des Vedettes de Paris – Port de Suffren



28-29 novembre

4^e Forum France-Corée d'Innovation Industrielle 2017

Dans le cadre de la forte et régulière coopération économique avec la Corée du Sud, la France accueillera le 4^e Forum France-Corée d'Innovation Industrielle, organisé conjointement par les ministères français (MEF) et sud-coréen (MOTIE) de l'Économie, la DGE et l'*Office of Strategic R&D Planning* (OSP). Ce forum, qui s'adresse prioritairement aux entreprises, vise à soutenir des projets conjoints de R&D et à mettre en lumière la coopération France-Corée notamment dans les secteurs de la technologie digitale, des technologies de l'information, de la communication et de l'énergie.

<https://www.entreprises.gouv.fr>

Paris, Centre Pierre Mendès France

DÉCEMBRE 2017



12 décembre

Les 2^e rendez-vous de l'Artisanat

Sur le thème de "L'artisan, animateur des territoires et acteur de l'économie de proximité", les 2^e Rendez-vous de l'artisanat seront l'occasion de démontrer que l'artisan, créateur de lien social au cœur de l'économie de proximité, est un acteur de premier plan pour le dynamisme et la vitalité des territoires. La rencontre s'organisera autour de deux tables rondes : "La proximité pour l'artisan : une évidence et des opportunités" et "L'artisan : un acteur engagé sur son territoire, qui participe à son rayonnement et prépare l'avenir".

<https://www.entreprises.gouv.fr>

Paris, Centre Pierre Mendès France



20 décembre

Cérémonie de remise des *Blue Ocean Awards*

Créés il y a quatre ans, les *Blue Ocean Awards* soutiennent les entreprises françaises qui créent de nouveaux marchés par leurs services ou leurs produits innovants. Ces *Awards* sont directement inspirés des recherches des co-auteurs du best-seller mondial *Blue Ocean Strategy*, qui décrit une méthode innovante visant à changer les règles de la concurrence sur son secteur, en créant son propre marché (le "*Blue Ocean*") loin de la concurrence. 90 % des entreprises qui ont remporté les *Blue Ocean Awards* ont été financés dans les six mois à hauteur de plus d'un million d'euros.

<https://www.entreprises.gouv.fr>

Paris, Centre Pierre Mendès France



4 Pages n° 79 - Hausse du nombre de commerces ouverts le dimanche à Paris dans les ZTI

Le nombre de commerces de détail ouverts le dimanche a augmenté de 62 % dans l'ensemble des zones touristiques internationales (ZTI) de Paris entre septembre 2015, date de leur création, et février 2017. Ainsi, 28,2 % des commerces des ZTI parisiennes étaient ouverts le dimanche en février 2017 contre 17,5 % lors de l'entrée en vigueur de la mesure.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Les acteurs, l'offre et le marché de l'efficacité énergétique à destination de l'industrie

L'étude établit un diagnostic du marché français de l'efficacité énergétique et des facteurs qui sous-tendent ou freinent son évolution. Un examen réalisé sur sept pays étrangers, répartis sur cinq zones géographiques, met en évidence les opportunités et les potentiels de marché à l'exportation pour les acteurs français de l'efficacité énergétique. Ces analyses conduisent à un ensemble de recommandations visant à développer le marché de l'efficacité énergétique et à renforcer la compétitivité des acteurs situés en France, tant sur le marché domestique qu'à l'export.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Rapport annuel du FISAC

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a publié son rapport d'activité pour l'année 2016. Géré par la DGE, le FISAC est un instrument essentiel de l'État pour favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des entreprises de proximité des secteurs du commerce et de l'artisanat. Son action se traduit par le versement de subventions aux collectivités locales et aux entreprises afin de financer des actions de fonctionnement ou d'investissement. Comme à l'accoutumée, ce rapport annuel remet en perspective l'activité du FISAC sur toute la période écoulée depuis sa création, soit 1992-2016.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



PME au fil de l'eau : rapport sur l'évolution des PME

Actualisé en permanence et enrichi de nouveaux articles, le rapport de l'observatoire des PME de Bpifrance sur l'évolution des PME conserve son caractère original de document à feuilleter dans un format 100 % numérique. Il s'agit d'un vaste tableau de bord dans lequel le repérage et la navigation sont particulièrement facilités.

<https://library.bpifrance-lelab.fr>



Le label EPV se dévoile en vidéo

De la cristallerie d'art à la fabrication de matériaux composites ultrasophistiqués, une vidéo mise en ligne sur le site de la DGE illustre la diversité des entreprises françaises bénéficiant du label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV). Celui-ci rassemble des artisans et industriels de l'excellence, attachés à la haute performance de leur métier et de leurs produits. Les 1305 entreprises labellisées à ce jour représentent plus de 57700 emplois et un chiffre d'affaires cumulé annuel de plus de 13,2 milliards d'euros. Modèles d'entreprises compétitives et innovantes, elles sont des acteurs de la transmission et de l'emploi.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Potentiel de développement de l'économie sociale et solidaire dans quatre secteurs économiques

Cette étude précise le positionnement stratégique des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) par rapport aux autres acteurs, et identifie les leviers de leur développement sur quatre secteurs économiques : les circuits courts de production de denrées alimentaires vers les consommateurs ; la collecte, le recyclage de déchets, la production et la vente de matières premières recyclées, la production et la vente de produits recomposés ou de seconde main ; l'éco-bâtiment et la rénovation thermique de bâtiments ; l'aide aux personnes âgées. L'ESS compte aujourd'hui 165000 entreprises et emploie près de 2,4 millions de personnes, soit 13 % de l'emploi salarié privé, dans de multiples secteurs d'activité.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Regards franco-allemands sur l'industrie du futur : progrès technique, progrès social ?

Quels seront les effets de la numérisation de l'économie sur l'emploi et sur l'organisation du travail ? Comment s'assurer que l'innovation technique nourrisse une innovation sociale, porteuse de progrès pour tous ? Ces questions ont suscité une réflexion franco-allemande à travers un cycle de rencontres organisé par la Fondation Jean Jaurès, la Fondation Friedrich-Ebert et La Fabrique de l'industrie, avec le soutien du ministère chargé de l'Économie, et la participation du magazine Alternatives Économiques. Le matériau très riche qui en est issu fait ici l'objet d'une synthèse. La diversité des points de vue réunis est une source d'inspiration pour les politiques à venir.

<http://www.la-fabrique.fr>



4 Pages n° 77 - L'industrie française a amélioré sa compétitivité-prix, mais doit encore renforcer sa compétitivité hors prix

La faiblesse de la compétitivité hors prix de l'industrie manufacturière française a pu contribuer à la divergence de performance avec l'industrie manufacturière allemande dès le début des années 2000. Alors que les facteurs de compétitivité-prix évoluent à présent plus favorablement, l'amélioration des marges, de la conjoncture et des conditions de financement a permis une accélération de l'investissement des entreprises françaises, qui pourrait également favoriser une amélioration de leur compétitivité hors prix...

<https://www.entreprises.gouv.fr>



4 Pages n° 76 - La mondialisation a amené l'industrie française à se spécialiser sur ses points forts

La mondialisation a profité en France à des branches de haute technologie, comme la construction aéronautique et l'industrie pharmaceutique, ou au secteur du luxe. Mais ce processus de spécialisation a aussi entraîné le recul de nombreuses autres branches manufacturières, avec de multiples conséquences sur le volume et la nature de l'emploi. Toutefois, différents facteurs de transformation de l'industrie pourraient prendre le relais de la mondialisation, qui semble aujourd'hui s'essouffler.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



4 Pages n° 74 - Le voyage avec forfait, préféré pour la découverte d'une destination

En 2015, les Français ont effectué 12% de leurs voyages avec un forfait. Cette part est plus faible pour les voyages en métropole du fait des nombreux séjours en hébergement non marchand. Elle est nettement plus élevée pour les voyages à l'étranger. À voyages comparables, les adeptes du forfait sont plus âgés que ceux qui voyagent à la carte et plus de 80% sont provinciaux. Le forfait est d'abord choisi parce qu'il décharge de l'organisation du voyage et favorise la maîtrise du budget. Il a la faveur d'une large majorité de voyageurs pour la découverte d'une destination, cette attractivité se renforçant avec l'âge.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



4 Pages n° 78 - En France, la consommation touristique intérieure est stable en 2016

Stable en 2016, la consommation touristique intérieure a atteint 158,9 milliards d'euros, équivalant à 7,13% du PIB. Deux tiers de cette consommation sont le fait des résidents français. Avec la baisse de fréquentation liée aux attentats de novembre 2015 et juillet 2016, la consommation des touristes étrangers, en baisse de 3%, a été compensée par la consommation touristique des Français, en hausse de 1,4%. Les hôtels, les transports non urbains (hors autocars) et les carburants sont les postes pour lesquels la dépense a le plus diminué. En revanche, les dépenses pour les locations entre particuliers, la restauration et les services culturels, sportifs et de loisirs ont progressé en 2016.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Réalités Industrielles, novembre 2017 : vers la fin du cash ?

Coordonné par Rémi Steiner, ingénieur général des Mines et référent Services financiers au Conseil général de l'économie, ce dernier numéro en date de *Réalités Industrielles* dresse un état des lieux de l'état de la monnaie fiduciaire en ce début de 21^e siècle et de la mutation en cours vers des monnaies dématérialisées. Les 15 articles qui structurent le numéro brossent un panorama des grandes tendances actuelles et tendent à établir une vision prospective de ce que pourrait être demain "un monde sans cash".

<http://www.annales.org>



Rapport d'activité du Réseau Emplois Compétences (REC)

Mis en place en 2015 au sein de France Stratégie, sous l'impulsion de l'État et des partenaires sociaux, le Réseau Emploi Compétences (REC) publie un rapport "bilan et perspectives" de ses deux premières années d'activité. Autour de quelques chiffres clés (plus de 400 participants, 200 institutions représentées, 5 groupes de travail, etc.), le rapport retrace les travaux de ce réseau qui a d'abord eu pour vocation d'être un espace de dialogue entre les acteurs et les décideurs de l'emploi et de la formation. Leur ambition a été de développer une expertise collective sur les besoins en compétences pour éclairer les choix des acteurs du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'orientation. Les deux prochaines années doivent être celles de l'ancrage du Réseau dans l'écosystème de l'emploi et de la formation professionnelle.

<http://www.strategie.gouv.fr>